

Formulaire de demande DOSSIER PATIENT

Vous avez la possibilité de remplir ce formulaire online.
Veuillez l'imprimer et le retourner **dûment rempli et signé** avec annexe(s) demandée(s)
au CHdN par email ou par courrier.

1. Patient concerné

Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Tél. et / ou adresse email : _____
Date de naissance ou matricule national : _____
Médecin CHdN (Centre Hospitalier du Nord) : _____

2. Demandeur du dossier

- Patient lui-même¹
- Entourage du patient (sur mandat écrit du patient)²
- Père/Mère Fils/Fille Epoux/Epouse
- Conjoint/Conjointe Représentant légal Autre _____
- Personne de confiance (cf. Art. 12 (4) de la loi du 24 juillet 2014 sur les droit et devoirs du patient)²
- Service national d'information et de médiation santé dans le cadre de sa mission de prévention, d'information et de conseil (sur mandat écrit du patient ou de la personne qui le représente) (cf. Art. 12 à 14 de la loi du 24 juillet 2014 sur les droits et devoirs du patient)²
- Directeur de la Santé ou fonctionnaire de sa direction délégué par lui dans l'exercice de sa mission d'instruction dans le cadre d'une plainte
- Patiente Vertriebung (sur mandat écrit du patient)²

Coordonnées du demandeur (à remplir si le demandeur n'est pas le patient concerné)

Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Veillez préciser impérativement la période concernée (pour laquelle le dossier est souhaité) : _____

Motif de la demande : _____

Demandé le (date) : _____

Signature patient concerné/du demandeur : _____

! Documents à joindre à ce formulaire !

¹ Si le patient est le demandeur :

- photocopie carte d'identité

² Si le demandeur est une autre personne

- photocopie carte d'identité du demandeur
- mandat écrit du patient ou attestation du représentant légal

Demande d'un dossier d'un patient décédé

- photocopie carte d'identité du demandeur
- preuve de lien de parenté ou autre document conforme à l'Art. 19 de la loi du 24 juillet 2014 sur les droits et devoirs du patient
- certificat de décès si le patient n'est pas décédé au CHdN

Remise du dossier : Le dossier vous sera envoyé par courrier recommandé, avec avis de réception au domicile privé indiqué ou remis en mains propres (sur rendez-vous) dans un délai maximal de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la demande, conformément à l'art. 16 de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient. La copie de la carte d'identité sera détruite après le traitement de la demande.